

1122 CV

MASQUE FFP2 (AVEC SOUPAPE)



Utilisation

Protection contre les particules toxiques et les aérosols solides et/ou liquides marqués dangereux ou irritants : poussières de béton, kaolin, résines époxy, bois (sauf chêne, hêtre), poussières de fer, doxyde de zinc, fumées de soudure, nickel, virus grippe A.

LE +

94% des poussières stoppées
(diamètres moyen de 0.6 microns)

Caractéristiques

Média filtrant	Polypropylène
Barrette nasale	Acier recouvert de polypropylène
Sangle élastique	Latex synthétique
Mousse nasale	Polyuréthane grise
Cadre de la soupape	Polypropylène
Membrane de la soupape	Caoutchouc vulcanisé
VME*	10 fois la VME
Durée maximum d'utilisation	8 heures sur une même période de travail Marquage NR : Non Réutilisable
Durée de stockage	5 ans à partir de la date de fabrication (dans des conditions correctes de stockage): - Taux maximum d'humidité relative de 90% - Température de stockage entre -20°C et +40°C
Ne pas utiliser	Si oxygène <17% ou en présence supposée ou potentielle de gaz toxiques.

Conditionnement

- Sachet individuel
- Boîte de 20 masques
- Carton de 12 boîtes

Descriptif

- Demi-masque filtrant coqué, contre les particules, non réutilisable.
- Média-filtrant extrêmement fin et léger pour un confort d'utilisation même sur de longues périodes.
- Barrette nasale (pince-nez) pour une meilleure étanchéité.
- Renfort mousse intérieur.
- Attaches élastiques pour un réglage aisé.
- Coque nervurée pour une bonne prise en main, nez préformé.
- Léger et confortable.
- Tailles Universelle.

Normes

- EN 149 : 2001 + A1 : 2009
- Directive EPI 89/686/CE (articles 10 & 11B)

Tests

- Test de charge 120 mg (selon les exigences de l'amendement A1: 2006 de la norme 143 : 2000).
- Testé à la poussière de dolomite (résistance à encrassement et durée de vie plus longue dans des environnements très poussiéreux).
- Ce test est une exigence optionnelle de la normes EN 149.



Renfort mousse
intérieur



*VME : Valeur moyenne d'exposition.
Concentration moyenne pour une journée de travail de 8 heures et une semaines de 40 heures, sur laquelle l'exposition journalière ne représente aucun risque pour la santé.